démiaire de ts de com-

blieres s'est bles que la ccasion du t point, a ; ce n'est projet que lé des asdessous de gnats dans

nt coalisés us de cent t soit pu-

elevée par icipalités, adminisvolontaire

k le vœu corder les les juges ollegues; par les

aveur en t voici la aires ou tembres,

re pour t, le di-

ines auidminis-

par le
réjugeat
ant forns aiséue nous
nalogies
par les
ne peron hanolard,
a cause

80-800

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Frimaire.

(Ere vulgaire.)

Samedi 5 Décembre 1795.

Prise de la ville de Widin, en Turquie, par les rebelles des énvirons du Danube. — Prise de la ville d'Orsova par les méconiens de Belgrade — Communication établie entre les rebelles de Belgrade et ceux de Widin. — Réflexions sur l'giotige. — Lettre adressée, au rédacteur, sur les moyens d'adopter un bon plan de finances. — Observations sur les differens plans de finance présentés au conseil des cinq cents.

A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expircient au 30 brumaire sont priés de renouveller pour le 15 frinaire, présent mois. Ceux qui n'enverrent ou ne comptetteront point le nouveau prix ne recevrent la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

TURQUIE.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 8 octobre.

La situation actuelle de l'empire ottoman devient plus fâcheuse de jour en jour, s'il faut ajouter foi aux détails qu'on reçoit des deux frontieres extrêmes d'Europe & d'Asie.

Du côté de l'Europe, il semble que l'esprit d'insurrection contre le gouvernement es attisé par une main
invisible qui feint jusqu'ici de ne prendre aucune part
aux meuvemens élevés dans la Servie, dans la Bulgarie &
dans les provinces voisines des invasions russes. Les cours
de Vienne & de Pétersbourg travaillent, dit-on, à renouer
entre elles des liaisons plus intimes, & on ajeuts que
celle de Londres doit prendre part à un traité secret de
coalition dont la Porte a lieu de s'inquiéter & auquel il
seroit étonnant que les autres puissances européennes
n'opposassent pas quelque obstacle, si l'attention de ces
mêmes puissances n'étoit, pour ainsi dire, absorbée dans
l'attention qu'elles portent aux affaires de France, dont
la forme quelconque n'a jamais menacé la liberté européenne.

Quoi qu'il en soit de cette erreur de la politique curopéenne, les rebelles des environs du Danube se sont emparés de Widin & se préparent à s'y défendre vigoureusement contre les pachas des provinces voisines chargés de les réduire, & qui n'y font que des efforts foibles & impuissans. D'un autre côté, le chef des mécontens de Beigrade s'est emparé d'Orsova & a lié communication avec ceux de Widin.

Aux frontieres d'Asie, Aga-Mahamet-Cham, nouvel use ateur de la Perse, a fondu tout-à-coup sur la Georgie & a fait prisonnier le prince Héraclius dans sa capitale; de sorte que les possessions ottomanes sur los bords du Tigre & de l'Euphrate se trouvent menacées, sans que la Russie témoigne la moindre inquiétude sur celles da ses propres provinces visines du théâtre actuel de cette guerre.

Telle est notre situation présente, qui sembleroit mériter quelqu'attention, d'autant plus qu'on prétend que l'Angleterre songe aussi à tirer parti de nos calamités en faveur de son commerce dans l'Archipel, & de celui qu'elle a toujours eu dessein d'ouvrir dana le Bengale par l'Egypte & l'isthme de Suez, &c.

FRANCE.

De Paris, le 13 frimaire.

L'agiotage n'étant qu'un commerce usuraire qui offre ses secours raineux aux gens dérangés, il est peu étonnant que ses agens se soient horriblement multipliés dans les besoins extrêmes d'ane foule immense d'infortunés. On se rappelle le mot barbare d'un franc usurier qui se plaignoit de la petitesse de ses bénéhees: enfin que faire, disoit-il, les tems ne seront peut-être pas toujours aussi durs; il y aura un peu plus de misere, et le commerce ira mieux

Les agioteurs n'ent peut-être pas tous prononcé ce mot; mais ils ont agi d'après lui comme de concert. Ce mot est peut-être la clef de la durée progressive de nos calamités, dont la violence & sur-tout l'anarchie ont été les moyens principaux.

La constitution d'un gouvernement stable pouvoit seule mettre un terme à tant de malheurs généraux & particuliers, en faisant disparoître la lepre fatale de l'usure qui couvroit toute la république épuisée par cette plaie. Aussi a-t-on vu les agioteurs s'acharner à empêcher, par toutes series de moyens iniques, le retour à l'ordre & à la justice. Ils ont approfondi les cicatrices faites par euxmêmes à la chose publique, & chaque classe de ces vampires a rejetté sur une autre classe les malheurs dont ils étoient tous ensemble & de concert les perfides agens.

Les usuriers d'industrie, qui habitent les villes, ont accusé les usuriers d'agriculture de les avoir forcés, par la cherté des productions territoriales, à renchérir outre mesure les productions de l'industrie; & ces reproches mutuels ont envenimé des haines qu'il est tems d'éteindre, sur-tout pour ceux qui aiment sincérement la tranquillité

publique.

Il s'agit donc aujourd'hui de porter un remede efficace à ce désordre. Le comité des finances examine & discute sans interruption un plan général de finances. Celui présenté par le député Lafond-Ladebat a obtenu, dans la séance d'hier, une grande prépondérance; mais la malveillance a saisi avec empressement une phrase d'une proposition faite par un député isolement, pour la tortionner & pour faire élever le prix du louis jusqu'à 3900 liv.; & les marchands de toute espece de denrées ont profité de ce fait unique pour les élever aussi de prix.

Pendant que l'anarchie vouloit tout faire ou plutôt tout défaire, les associations de commerce & de banque furent détruites. Le gouvernement, plus sage & plus éclairé, vient de les autoriser de nouveau, & on parle sur-tout du rétablissement de la caisse d'escompte, qui va faire pareitre le prospectus de ses opérations. On a raison de croire qu'une telle association , dont les membres seront choisis & connus, contribuera à faire renaître l'ordre & la confiance, en ne laissant plus le crédit public à la merci de mains isolées qui le tuent en paroissant le soutenir. Il est question aussi d'établir d'autres banques propres à remplir le même objet.

Une société de neuf personnes s'occupe dans ce moment à recueillir les souvenirs de la révolution. Voici un extrait de ces souvenirs aussi utiles qu'intéressans.

" On se souvient que Bri set & Condorcet ont dit & publié que la paix étoit une calamité publique, & cette pensée fut répetée par tous les échos des tribunes, par tous les gueulards de sections, par tous les perroquets des rues, par tous les histrions de la révolution. Cette pensée devint tellement à la mode, qu'on en fit un dogme sacré auquel on nous forçoit d'applaudir, ne pouvant nous forcer d'y croire ».

" On se souvient qu'Hébert, Chabot & Lacroix ont dit & publié que la France pouvoit se passer de tous les autres peuples; que nous aviens abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie; que tout le monde avoit besoin de nous, & que nous n'avions besoin de personne

Les Parisiens ont cru Hébert, Chabot & Lucroix, & dans l'enthousiasme de leur nouvel état, ils se mirent à déclamer contre tous les peuples de l'Europe , qui n'avoient pas, comme cux, de belles statues de la liberté, de gros tambours & de petits assignats.

Les assignats, les tambours & les statues n'ont pas fait venir un épi de bled dans leur enceinte. La soude qui nous venoit d'Espagne, les suiss qui nous venoient du Mord, les soies & le riz qu'on nous envoyoit d'Italie,

le café & le sucre qui nous arrivoient d'outre-mer, rien de tout cela n'est plus arrivé.... & l'enthousiasme s'est refroidi, & les regrets sont venus.... &c.

« On se souvient qu'on ne pensoit pas plus à la république lorsque la révolution commença, qu'on ne son-geoit à la révolution au commencement du siecle. » Robespierre disoit plaisamment à ce sujet que la république s'étoit glissée incognito à travers tous les partis ; mais il répétoit avec orgueil que lui seul étoit républicain en 1789. Cela peut très-bien être; mais on se souvient aussi que ce même Robespierre fit, en 1792, un journal qui plaidoit en faveur de la monarchie.

« Oa se souvient que , comme Robespierre , une infinité de patriotes datés ont cru prouver leur civisme par un attachement sans bornes & périodique à chaque parti do-

Mais on se souvient aussi qu'aujourd'hui la grande majorité des Français s'étant déclarée pour la constitution actuelle, il seroit juste & raisonnable que ces mêmes patriotes ne balançassent plus à s'attacher à cette forme de gouvernement.

Note des rédacteurs,

Rien n'est plus intéressant dans le moment où nous sommes qu'un bon plan pour mettre de l'ordre dans nos finances; le salut de la république y est attaché. Il est donc bien important de ne pas échquer dans celui qu'on adoptera. Le seul moyen d'éviter de dangereuses méprises c'est de recueillir de par-tout les idées qui peuvent jeter quelques lumieres sur les questions qui sont à l'ordre du jour. Ce soin est, sur-tout, l'office des journaux, qui, par là, serviront la chose publique plus efficacement & plus noblement qu'en recueillant des personnalités, en servant les factions, & en irritant les animosités de parti, quand il faudioit s'efforcer de rapprocher tous les esprits.

En lisant la lettre suivante qui nous a été adressée par un anonyme, on desirera peut-être que l'auteur n'eût pas mêlé une teinte de plaisanterie sur un sujet qui mérite une si sérieuse attention ; mais il est clair que l'auteur n'a eu pour but, dans la forme qu'il a prise, que d'exciter davantage l'attention du lecteur & de rendre ses idées plus faciles à saisir. C'est ce qu'on verra sur-tout dans la seconde lettre que nous venons de recevoir, & où l'auteur entre plus avant dans le sujet & présente avec la même samiliarité des idées générales qui nous paroissent très-dignes d'être méditées.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

A Magny, le 8 brumaire, an IV.

CITOYEN,

J'habite un département de la république où l'on regorge d'assignats, & où pent-etre on ne trouveron pro-Par quelle raison, me direz-vous? La voici : Tout le monde y lit les journaux; & depuis qu'un louis vaut plus de mille écus en assignats à la bourse de Paris, chacun a cru sa sortune saite en y portant le peu d'or & d'argent qui lui restoit. Les denrées ont doublé de prix; & comme malgré cela chacun s'imagine qu'il est plus riche que jamais, on paie gaiement un sac de bled 1500 livres plus qu'on ne le payoit il y a deux mois. Mais aussi les assignats sont devenus le sujet de toutes les conversations, & tous nos grouppes se réunissent chaque jour à l'heure de la poste pour se livrer à la discussion du nouveau plan d frivol Pou calcula

J'ai et gnats de me valeur repris Pas de une s vable que j' lets , a le tre

cause. de mé mes b ne per vingtreprit is q plus ation

le pap en ar

seaux

une p reçoit ans, avoir bout liv. er ou er L'asse le fer aussi

d'abj Pardi pour Ainsi autref ou en - Ma ent?

La

le pro liquid mais i écus cours - Ma pour omm du gr

qu'on la pre je fair lix, 'écol non, ner, rien asme s'est

la répu-ne sonle. » Roépublique tis; mais blicain en ient aussi urnal qui

ne insinité e par ua parti do-

nstitution es mêmes forme de

où nous dans nos l est donc on adopnéprises vent jeter à l'ordre ournaux . icacement lités, en esprits. essee par eur n'eût qui méque l'aurise , que endre ses tout dans r, & où

8. , an IV.

paroissent

n regorge s un écu. Tout le vaut plus chacun a d'argent riche que ersations, à l'heura nouveau

plan de finance. Je veux vous rendre compte de la moins

frivole de ces discussions. Pour le coup, disoit hier au soir notre plus prosond calculateur (c'est notre ancien maître d'école), pour le coup nos législateurs sont trop généreux du bien d'autrui. J'ai eu ces jours passés la valeur de 150 louis en assignats pour un louis en or , & vollà qu'ils me promettent de me donner, pour la même somme en assignats, une valeur de cinq louis au lieu d'un. — Comment donc, a repris un vieux fermier, est-ce que les assignats ne sont as des billets au porteur? est-ce qu'ils n'énoncent pas une somme? est-ce que le debiteur n'est pas bien solvable? est-ce que je ne payerois pas ric à ric un billet que j'aurois souscrit? Quand la nation a donné ses billets, a - t - elle le droit de dire qu'elle n'en veut payer que le trentieme? Personne ne peut être juge dans sa propre cause. Si la nation peut se dégager ainsi, je peux en user de même avec mes créanciers, & je n'y manquerai pas; mes billets ne sont pas moulés comme les assignats; ils ne peuvent pas être meilleurs. J'en suis sûr, nos anciens voudront pas que la nation me fasse banqueroute des vingt-neuf trentiemes de ce qu'elle me doit. — Banqueroute! reprit le premier interlocuteur, banqueroute! où as-tu is que c'est faire banqueroute que de payer cinq fois plus qu'on ne doit? Si tu as ven lu tou bled à l'agent ational 150 fois plus qu'il ne vaut, c'est que tu estimes le papier qu'il t'a donné 150 fois moins que l'argent; car, en argent, tu sais bien que le prix de ton bled n'a pas changé. Il seroit beau vraiment qu'on te rendit 150 bois-seaux de bled pour un qu'on te doit. L'essignat n'est pas une piece de métal ; il vaut la denrée pour laquelle on le reçoit, & rien de plus. Ta ferme te rendoit il y a quatre ans, tous frais faits, 1000 livres de bénéfice ; penses-tu avoir 150 mille livres de rente, parce qu'il te reste au bout de l'annee quinze assignats de 10,000 livres ? 1000 liv. en écus, voilà ton fait; si on te les donne en argent, ou en terres, ou en bon contrat, tu dois être content. -L'assentiment général fut en faveur du maître d'école contre

aussi bien fait de garder son louis que de le vendre. La conversation, sans changer de nature, changea alors d'abjet : qu'est-ce que l'assignat au pair, dit le fermier? Pardi, reprit le maître d'école, c'est 150 louis en papier pour un en or, comme nous les avons eus l'autre jour. Ainsi, on fera le prix de tout en numéraire, comme autrefois; & ensuité, on payera à son choix en a gent-ou en assignats. — C'est juste, dirent tous les assistans. - Mais, reprit le fermier, ce cours changera-t-il sou-vent? - Non, si l'on ne fait plus d'assignats, comme on le promet, & s'il y a en effet un gage bien clair, bien liquide, égal à la valeur du cours actuel. - J'entends ; mais il faudra donc que je paie à mon propriétaire mille écus au cours. - Oui. - Et mes chevaux ? - Aussi au cours. - C'est bien cher. - Pas plus que ce que tu vends. - Mais si le cours a changé? - Eh bien, il changera pour les recettes comme pour les dépenses. - Nous voilà comme avant les assignats. - A-peu-près, à la différence du gros bagage. - Mais, que vent-on dire, en disant, qu'on ne payera pas les rentes au cours? Dix pour un la premiere année, 30 pour un la seconde? Pourrois-je faire de même, recevoir 150 & ne payer d'abord que dix, ensuite trente? - Ah, reprit vivement le maître 'école, il est clair que c'est une faute d'impression; mais non, c'est bien comme cela, voilà encore la Sentinelle

le fermier, & celui-ci fut force de convenir qu'il auroit

qui le dit; & il est bien imprimé celui-là. — En ce cas les anciens ne le passeront pas, ou s'ils le passent, tant pis; car qui ne recoit que 10 ou 30, ne peut payer 150. Si je dois à l'étal 500 liv. d'impositions, & si en même-tems l'état me doit 500 liv. de rente, nous devons être quittes. Il seroit trop absurde, que pour la même somme, on ne reçut que 5000 liv., tandis qu'on seroit force d'en payer 75 mille; il ne peut pas y avoir deux poids & deux mesures : tout au cours, ou rien au cours, cela s'entend. Mais recevoir au cours & ne pas payer de même, c'est impossible.

La conversation en est restée là pour le premier jour ; j'aurois voulu m'en mêler & donner des explications, & pour cela , j'ai besoin de votre secours. Nous autres bonnes gens, nous comprenons assez bien ce qui est clair, mais nous n'avons pas le talent de deviner. Je vous ferai part de nos autres discussions, si par hasard elles en valent

Il paroît que dans le conseil des cinq cents on s'échausse sur la partie des finances beuncoup plus qu'il ne le fandroit pour la bien traiter.

Chacun à l'envi propose une taxe, saus trop s'embar-

rasser s'il est possible de l'acquitter.

L'un voudroit que le droit d'enregistrement se perçût en numéraire, queique alors, pour les ventes assujetties à un droit de deux pour cent, il fallut une somme plus forte que le prix total du fonds acquis; ainsi on devroit cent louis, qui coûtent sujourd'hui plus de trois cents

mille livres en assignats, pour le droit de l'acquisition de quelques toises de terre, valent cent vingt mille liv.

Un autre fait reparoltre la contribution de gaerre, que l'on croyest rejettée du plan général, sans faire attention qu'ajoutée aux impositions telles qu'on veut les

fixer, elle seroit impossible à lever.

Enfin, il a été résolu d'exiger les impôts au cours: or, en le supposant de cent vingt pour un, ce qui est aujourd'hui au dessous de la différence de l'assignat à l'argent; il faud oit pour se libérer de trois cents millions évaluation de 1790) porter au trésor public trente-six milliards, c'es-à-dire, plus qu'il n'y a & qu'il ne doit y avoir d'assignats.

Il seroit à desirer qu'on se préservat d'écarts aussi frappans, qu'on ne dédaignat pas des calculs aussi faciles, qu'en ne perdit pas de vue que la fortune publique se compose des fortunes particulieres, & que l'on comprit que le redevable paye d'autant moins qu'on le surcharge

Au réd cteur, sur un article inséré dans la feuille de duodi 12 frimaire.

Citoyen, le correspondant de Calais qui vous a mandé que les anglais avoient pris quatre commissaires da gouvernement français au moment de leur départ pour la Martinique, s'est trompé. Des quatre commissaires envoyés aux isles du Vent à deux époques différentes, depuis dix-huit mois, l'un est mort fruit jours après son arrivée à la Guadeloupe, l'autre a repris Ste-Lucie sur les anglais & les deux derniers sont toujours à la Guadeloupe d'où ils ont écrit plusieurs fois au gouvernement.

Salut & fraternité.

Signé, J. B. THOUNENS, dép. extr. de Ste-Lucies

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 12 frimaire.

Dumolard en combattant le projet de la commission a termine par repousser, d'une maniere éclatante, les partisans de ce système, qui a méta norphosé depuis quelquetems tous les français en royalistes, & leurs assemblées politiques en réunions contre-révolutionnaires.

Audouin a semé les développemens de son opinion d'une foule de traits relatifs aux circonstances dans lesquelles la république s'est trouvée, à son état actuel, & aux dangers qui la menaceroient encore, si la ligne de démar-cation long-temps étable entre les citoyens ne s'effaçoit enfin; si une reunion sincere aux principes constitutionnels n'assuroit pas au gouvernement une marche sans entrave & une stabilité que l'exécution seule des foix peut garantir.

La question a été ajournée.

Divers messages du directoire ont été las, l'un d'eux appelle l'attention du conseil sur l'état de détresse de la marine : on ne peut plus le dissimuler, est-il dit dans le message, & nos conomis le connoissent aussi bien que nous. Le memoire du directoire relatif à la marine sera imprimé & distribué.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 12 frimaire.

Le conseil app ouve une révolution qui suspend, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le remboursement des capitaux de rentes.

L'ordre du jour appel oit le rapport de la commission des finances. Lebrun, rapporteur, avoit déjà prononcé quelques phiases lorsque Roger-Ducos demande qu'on se forme en comité secret.

Le rapporteur répond que la commission n'auroit pas hasardé un rapport public s'il devoit inquiéter les amis de la liberté.

Il continue : il annonce que la commission n'a pas cru qu'on pût séparer les d'fférentes résolutions du conseil des einq cents sur les finances.

La commission s'est assurée par des vérifications exactes que la tréso che mau. oit, avec de qui reste à mettre en circulation, des 30 milliards proposés par le conseil des cinq cents, pour être en circulation au 30 nivôse, que la omme regoureusement suffisante pour les dépenses publiques très severement calculées jusqu'à cette époque. Mais one sage administration vout qu'il y ait toujours dans te tre o public un fond libre pour pourvoir aux dépenses imp évues. Ainsi l'a voulu l'économe Sully, ainsi l'a enseigne le grand Colbert.

Si le suvice publi: n'est pas assuré pour le lendemain du 30 nivose, il est impossible de fixer à cette époque la destruction des planches servant à la fabrication des assignats.

On veut prendre, à partir de ce jour 30 nivôse, les dépenses o dineires sur les contributrons publiques; mais les contributions ne centrent pas tonjours & sur-tout touicurs exactement.

Un espere taire face aux dépenses extraordinaires par la

rentrée des assignats; mais l'émission ne peut décroître; d'une maniere bien sensible, avant trois mois, & c'est cependant dans cinq décades qu'on espere en user pour les dépenses extraordinaires. On parle de promesses de cédules; mais ces promesses ne sont pas des cédules: le possesseur n'y voit point l'immeuble qui sert d'hy-potheque à la valeur dont il est propriétaire. Il y a donc incertitude dans les ressources indiquées, & cela ne permet pas de les adopter pour une époque si rap-

prochée.

Une convention tacite entre tous les citoyens, entre les citoyens & la république, a succivement réduit les assignats dans les différentes mains où ils ont passé. Le conseil des cinq cents voudroit que 30 m Hiards en assignats représentassent un milliard en numéraire ; mais ils sont tellement dépréciés, que dans les transactions des citoyens, ils ne représenterent que trois ou quatre cents millions. Cette somme n'est pas suffisante pour les besoins de la circulation; car avant la révolution, il y avoit en circulation deux millards de numéraire. Si le numéraire manque pour la circulation, les impositions ne peuvent plus être payées, les transactions sont entravées, ou,

ladi

la 1

cons

Dep

augme

de l'a

30 bri

maire

pletter

qu'au

visie

à A

dan

tille

heim à

avec le

la plac

Rép

11.

armes

rive g

manda

sortira

neurs

à neuf

désign

M. le de la

dans,

III.

Rep

Les

pour mieux dire, empêchées tout-a-fait. Si l'on exige eit la contribution sur le pied de 1790, on mettroit les contribuables dans l'impossibilité de payer. On peut se convaincre par la comparaison des prix actuels, eu égard à la valeur de l'or, au prix de 1790, que toutes les denrées sont diminuées, la dépréciation du signe seul est augmenté. Si le propriétaire ne retire pas de ses denrées le prix de 1790 on ne peut point exiger de lui les contributions sur le

pied de cette année.

On propose de vendre le mobilier national; mais il seroit plus utilement vendu si toutes les denrées pou-

voient être admises à cet échange.

Le rapporteur conclut au rejet des résolutions, en laissant à Lafond-Ladebat le soin de développer un moyen que la commission a regardé comme très - propre à faire rentrer les assignats.

Lafond commence en disant, que la commission ne s'est décidée pour les idées qu'il va développer, qu'a-près avoir compté sur la stabilité du gouvernement & la réunion des bons citoyens. Si de nouvelles convulsions menacent la liberté & la tranquillité publiques, tous les plans de finances deviennent inutiles. Dès l'instant qu'on a émis un seul assignat au-de-là de la valeur réelle des biens nationaux, on a rompu la barriere de l'ordre public. Ce n'est donc pas le corps législatif qui manque à la foi publique en fixant aujourd'hui la valeur des assignats.

(La swite à demain.)

N. B. Dans la séance d'aujourd'hui 13 frimaire , le conseil des cinq cents, après avoir entendu plusieurs orateurs, a de nouveau ajourné la question sur les projets de résolution présentés par Treilhard.

Le conseil des anciens a approuvé la résolution prise par celui des cinq cents pour fixer dans quelle proportion on payera en assignats l'équi lent de la contribu-

tion en nature.

Bourse du 13 frimaire.

Inscriptions 230-235-240. Lquis. 4100-25-100-80-50-4000 3950-4000-100-3980.